

Paris, 14 juin 2010

## Ouverture de l'offre publique alternative d'échange simplifiée portant sur les BSAR émis par la société en novembre 2007

En application de sa décision de conformité du 10 juin 2010, l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa sur la note d'information de la société MERSEN relative à l'offre publique alternative d'échange portant sur les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émis par la société MERSEN le 22 novembre 2007 (ci-après les « **BSAR 2007** ») détenus par certains de ses managers. Les BSAR 2007 pourront être apportés en échange de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables à émettre (ci-après les « **BSAR 2010** »).

Les porteurs de BSAR 2007 ont la possibilité, de manière alternative, d'apporter leurs BSAR 2007 selon les termes suivants :

- Branche Echange : cinq (5) BSAR 2007 contre deux (2) BSAR 2010 ;
- Branche Mixte : un (1) BSAR 2007 complété d'une soulte en numéraire de 1,50 euro contre un (1) BSAR 2010.

Il est précisé que les porteurs de BSAR 2007 peuvent combiner comme ils l'entendent l'apport d'une partie de leurs BSAR 2007 à la Branche Echange et l'apport d'une autre partie à la Branche Mixte.

En fonction du nombre de bons apportés et selon la nature de l'apport (Branche Mixte ou Branche Echange), les BSAR 2010 pourront donner lieu à la création d'un maximum de 114 000 actions représentant 0,58% du capital.

Le rapport de l'expert indépendant, le cabinet Associés en Finance, nommé conformément à l'article 261-1-I du règlement général de l'AMF, figure in extenso dans la note d'information de la société MERSEN ayant reçu le visa de l'AMF.

L'offre sera ouverte du 15 juin 2010 au 5 juillet 2010 inclus. L'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'offre et NYSE Euronext Paris S.A. publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'opération.

La note d'information visée par l'AMF ainsi que le document sur les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de MERSEN sont mis gratuitement à la disposition du public sur le site Internet de la société ([www.mersen.com](http://www.mersen.com)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur simple demande auprès de :

MERSEN  
Immeuble Lafayette, 2/3 place des Vosges  
92400 Courbevoie

ODDO CORPORATE FINANCE  
12 boulevard de la Madeleine  
75009 Paris

*Aucune copie de ce communiqué de presse n'est et ne doit être publiée, distribuée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.*

Paris, 14 juin 2010

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou tout autre pays où une telle offre ou invitation constituerait une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué de presse n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats -Unis d'Amérique, sauf dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'enregistrement ou d'une transaction qui ne serait pas soumise à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act et de toute loi sur les valeurs mobilières d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique qui serait applicable. Ce communiqué de presse peut être distribué au Royaume-Uni uniquement, et est destiné uniquement, aux personnes qui (1) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act (2000) Order 2005 (l' "Ordre") ou (2) sont des personnes visées par l'Article 49(2) (high net worth companies...) de l'Ordre (ces personnes étant ensemble désignées comme les "personnes habilitées"). Ce communiqué de presse est uniquement destiné aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué de presse sont réservés aux personnes habilitées et ne peuvent être réalisés que par les personnes habilitées. Ce communiqué de presse ne doit pas être distribué, publié ou reproduit (en tout ou partie) ou révélé à toute autre personne que des personnes habilitées. Aucune copie de ce communiqué de presse n'est et ne doit être publiée, distribuée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.*

## A propos de Mersen

Expert mondial des matériaux et équipements pour les environnements extrêmes, la sécurité et la fiabilité des équipements électriques, Mersen conçoit des solutions innovantes adaptées aux besoins de ses clients pour optimiser leur performance industrielle dans des secteurs porteurs : énergies, transports, électronique, chimie/pharmacie et industries de procédés.

***Le Groupe est coté au Premier Marché de la Bourse de Paris et fait partie des indices CAC Mid100, SBF120 et Next 150.***



Visitez notre site Internet [www.mersen.com](http://www.mersen.com)

### Contact Investisseurs et Analystes

Stéphanie Atellian

*Directeur des relations investisseurs*

Mersen

Tél. + 33 (0)1 46 91 54 49

Email : [dri@mersen.com](mailto:dri@mersen.com)

### Contact Presse

Vilizara Lazarova

Publicis Consultants

Tél. +33 (0)1 57 32 86 46

Email : [vilizara.lazarova@consultantspublicis.fr](mailto:vilizara.lazarova@consultantspublicis.fr)

  
*Des expertises, une énergie*